

Volkswagen Canada Ltd. a donné une interview. D'après le *Globe and Mail*:

Il aurait toujours eu certaines inquiétudes au sujet de l'accord, même si le gouvernement fédéral paraissait l'appuyer. En conséquence, a-t-il dit, Volkswagen a décidé de ne pas passer d'autres marchés une fois le premier mené à bien.

Et, un peu plus loin:

Le bruit court dans l'industrie canadienne de l'automobile que Studebaker doit uniquement sa survie au marché conclu avec Volkswagen.

On indique plus loin que le gouvernement avait donné son consentement. M. Barths a déclaré: «Avant de conclure le marché, nous avons obtenu du gouvernement fédéral un document écrit quant à sa légalité.»

Le député de Wellington-Sud a présenté sa thèse de façon claire et précise. Nous avons assurément le droit de savoir ce qui se passe. Va-t-on permettre au Trésor du Canada de dépouiller le contribuable canadien en donnant une assurance écrite concernant la légalité du marché? C'est une question urgente, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Starr: Nous voulons aussi savoir ce qui se passe dans les coulisses.

● (4.10 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Personne n'ira dire, bien sûr, qu'un cadeau d'un million de dollars n'est pas une question urgente.

L'hon. M. Martin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. La seule question dont la Chambre soit saisie, c'est de savoir si, d'après le Règlement, il s'agit ici d'une question d'urgence sur le plan national. Il me semble que nous devrions nous en reporter aux paroles du député de Wellington-Sud; il a dit que la question n'était pas d'importance nationale.

L'hon. M. Starr: Il a dit qu'elle l'était.

L'hon. M. Martin: Il a dit qu'il ne s'agissait sûrement pas d'une question urgente.

L'hon. M. Starr: Comme on dénature bien les faits! Comme on dissimule la vérité!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous nous engageons, selon moi, dans de nouvelles difficultés. C'est le très honorable chef de l'opposition qui a la parole actuellement. Je me permets de lui rappeler brièvement que la question à l'étude a trait à l'urgence d'un débat. Le premier ministre suppléant a tenté d'intervenir en posant la question de privilège ou en invoquant le Règlement—je ne sais trop—mais j'ai l'impression qu'il s'engage dans un débat au moyen d'un argument visant à prouver à la présidence qu'il ne devrait pas y avoir d'ajournement de la

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Chambre. A mon avis, nous devrions revenir au point controversé et à la déclaration du chef de l'opposition, à moins qu'il n'ait terminé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas terminé.

M. l'Orateur: Avant qu'il continue, j'aimerais saisir l'occasion pour lui rappeler que le seul point controversé est l'urgence du débat, qu'il s'agit de savoir si une motion tendant à l'ajournement de la Chambre pour étudier cette question serait recevable.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme je le mentionnais en faisant mes observations...

M. Hales: Je pose la question de privilège. Je crois avoir le droit de rectifier la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de lui dire exactement ce que j'ai déclaré à propos de l'urgence.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Wellington-Sud pourra dans un moment, quand le chef de l'opposition aura terminé ses observations, reprendre la parole, s'il le désire. Il aura alors l'occasion de préciser sa déclaration. Pour le moment, il ne saurait invoquer la question de privilège.

L'hon. M. Churchill: Il devrait tirer au clair ce que le ministre a dit.

M. l'Orateur: Il faudrait recourir à ce moyen. C'est celui qu'a employé le représentant de Lapointe pour mettre au point la déclaration erronée dont il s'est plaint. Le député de Wellington-Sud en aura l'occasion dans un instant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il m'étonne qu'on soutienne qu'il n'y a pas d'urgence lorsque d'après un communiqué de presse un certain régime du gouvernement canadien permettrait à une industrie étrangère de venir appauvrir notre trésor. Il s'agit là, à mon avis, d'une question extrêmement urgente. La Chambre a le droit de savoir comment on peut justifier une disposition prévoyant l'octroi d'un privilège spécial qui permet de se soustraire et d'échapper à la loi. Pour notre part, nous devons y obéir. J'aurais cru que le gouvernement se serait efforcé de saisir une occasion d'éclaircir cette affaire. Si cette situation existait l'année dernière, et ce sont là les faits...

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: ... la Chambre aimerait savoir si de telles conditions règnent présentement.